

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Philosophie du droit (4DR1029)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3
Préalable au master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Sevane Garibian (sevane.garibian@unine.ch)

Objectifs:

Ce cours se propose d'expliquer le lien indissoluble qui unit la philosophie du droit à la pratique du droit. Il cherche à faire découvrir la riche texture philosophique qui entoure le droit, ses enjeux, ses voies et ses formes. Il vise à montrer que la philosophie du droit est un instrument essentiel à la connaissance du droit positif et non une évasion vers un droit idéal. Ce qui est visé ici, c'est la sensibilisation des étudiants au fait que toute résolution d'un problème de droit peut révéler des enjeux théoriques importants; de même que l'approche philosophique peut éclairer des conflits d'ordre juridique. Au-delà des connaissances, le cours incite aussi à la réflexion. Il invite à poser un autre regard sur le droit.

Contenu:

Dans une première partie, le cours s'attachera à l'étude des grands courants de pensée qui traversent la philosophie du droit. Il s'agira de proposer aux étudiants une vue aussi synthétique que possible en montrant à quel point ces courants irriguent la pratique actuelle du droit. Dans une seconde partie, plus thématique, il s'agira d'étudier et de comprendre, à travers l'étude de cas concrets, l'existence d'implications théorico-philosophiques dans le travail des acteurs juridiques, en particulier des juges. Les deux parties du cours (historique/thématique) se font écho et se complètent. Elles permettront de faire des liens entre la théorie du droit et la pratique du droit.

Cet enseignement privilégiera une approche dynamique favorisant l'interaction entre les étudiants et l'enseignante, l'échange, la discussion. Les étudiants seront donc vivement encouragés à prendre la parole. L'enseignante se réserve en outre la possibilité d'inviter un intervenant à s'exprimer dans le cadre du cours, ou encore d'organiser une séance de réflexion à travers la projection d'extraits de films, autour des questions soulevées dans la seconde partie du cours.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Tirage au sort d'un sujet, lequel peut être soit une question de cours, soit un commentaire de texte.

Documentation:

Documents à lire (extraits d'ouvrages, d'articles de doctrine et/ou de jurisprudence) en préparation de chaque séance. Les textes seront mis en ligne au fur et à mesure sur Moodle et les lectures seront obligatoires.